



drôles de drones (n'en croyez pas un mot)

publié le **05/07/2013**, vu **2325 fois**, Auteur : [SCP Arents-Trennec avocats](#)

contrôle de la sécurité routière au moyen de drones

Drôles de drones

N'en croyez pas un mot

La sécurité routière avait bien caché son jeu. Dès les premiers jours des vacances d'été, elle a lancé au-dessus des routes de France, les premiers drones destinés à moyen terme à remplacer les radars fixes dans la constatation des infractions routières.

Plus qu'un effet de mode, des raisons tant économiques que d'efficacité ont milité en faveur de cette conversion à la modernité. Mis au point en toute confidentialité au centre d'essai de Strasbourg-Entzheim cet automne, les engins volants ont vite convaincus les autorités publiques de leur utilité.

D'une autonomie en vol de 16 heures, et dotés d'un rayon d'action de 200 km, les nouveaux drones de la sécurité routière sont appelés, au grand dam des automobilistes, à surclasser les radars en termes de rentabilité.

Ces aéronefs posent du coup un nouveau défi aux juristes spécialisés dans la contestation des infractions routières et des pertes de points.

Les drones étant tous immatriculés il s'agira tout d'abord de relever leur numéro afin de vérifier leur homologation auprès de la Direction Générale de l'Aviation Civile. La tâche ne sera pas forcément facile. Les drones ayant la capacité d'évoluer en vol géostationnaire pour photographier les véhicules en infraction, cette spécificité donnera un avantage aux véhicules de type cabriolet ou disposant d'un toit panoramique.

La fiabilité du cinémomètre embarqué pourra également constituer un point de contestation, la marge d'erreur maximale étant de 10 km/h en plus ou en moins pour les vitesses inférieures à 100 km/h. Le Centre National d'Information Routière de la Gendarmerie (CNIRG) de Rosny-sous-Bois qui centralisera les procès-verbaux d'infraction et les plans de vol devra être consulté pour conduire ses vérifications. N'en doutons pas, Bison Futé va devoir faire face à un surcroît de travail dans les prochaines semaines.

Enfin, indiquons à nos amis automobilistes que les compagnies aériennes qui sponsorisent le lancement de cette opération offriront des points de vol à ceux qui auront su les conserver sur la route.

Bonnes vacances à tous.

www.scp-arents-trennec.fr